



Le Plessis-Pâté

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DU PLESSIS-PATE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la commune du Plessis-Pâté se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire et sous sa présidence, conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, le 15 septembre 2026.

Date d'affichage de la convocation : 15 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers votants : 23

Etaient présents : Sylvain Tanguy, Laurence Caméra, Cédric Ruffiot, Hélène Mérienne, Pascal Gouzènes, Sonia Fizelle, Claude Bourges, Cécile Echelard, Mickaël Fréau Gigan, Céline Lefranc, Loïc Le Quillec, Cristina Coelho, Aurélien Ques, Joëlle Andrianarijaona, Cédric Tartar, Anne Lanfranchi, Christelle Rodrigues, Jimmy Martin

Absents ayant donné pouvoir : Sylvie Barusseau à Laurence Caméra, Patrick Reteau à Hélène Mérienne, Pascale Campin à Sonia Fizelle, Vincent Boudry à Sylvain Tanguy, Pascale Roquesalane à Cédric Ruffiot

Absents : Patrick Wunderle, Sylvain d'Amico, Eloïse Suard, Bruno Dijon

Mme Caméra a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°72/2026

**DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA COMMISSION LOCALE DES
CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION**

Rapporteur : M. TANGUY

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/n°926 du 4 décembre 2015 portant création de Cœur d'Essonne Agglomération, issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge et de la Communauté de communes de l'Arpajonnais,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-PREF-DRCL/n°655 du 25 août 2016, modifié, portant adoption, des statuts de Cœur d'Essonne Agglomération,

Vu l'installation du nouveau Conseil communautaire en date du 7 avril 2026, à la suite des élections municipales des 15 et 22 mars 2026,

Vu la délibération n°26-056 du Conseil communautaire du 7 mai 2026 portant création et détermination de la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),



Considérant que cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil disposant au moins d'un représentant,

Considérant la nécessité pour la commune du Plessis-Pâté de désigner un représentant à cette commission,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DESIGNE M. Pascal GOUZENES comme représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) créée entre la communauté Cœur D'Essonne Agglomération et ses communes membres, pour la durée du mandat.

Ainsi délibéré.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication.

Date de l'affichage en Mairie de la liste des délibérations examinées en séance :

Date de la télétransmission de la présente délibération au contrôle de légalité :

Date de la publication électronique de la présente délibération :

Le Maire

Sylvain TANGUY

